50e Année - N° 3590 - Le N° 0.30 c. PARAIT LE SAMEDI 20 Août 1938.

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance
Basses-Alpes et départements limitrophes ..... 14 francs.
Autres départements ..... 16 francs.
Etranger ..... 25 francs.
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Téléphone 1.48. R. C. Sisteron 117. C.-C. R. Marseille 156-36.
Fondateur : A. TURIN — Directeur : M.-PASCAL LIEUTIER

— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus. —
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, (2e), et à l'Agence de publicité CHIMOT, 3, rue d'Ambroise, PARIS, 2e et au Bureau du Journal.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 2,15
Réclames, (la ligne) 1,50
Commerciales, (la ligne) 1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées, on traite de gré à gré.

AU CHANT DES CIGALES

N'en déplaise à tous les commentateurs du grand, du génial fabuliste, La Fontaine dans sa comédie à cent actes divers met souvent en scène des personnages à rôle faux. Quoi qu'en dise M. Taine en sa docte et attrayante thèse, M. le Sous-Intendant des Forêts n'a pas connu la plupart des animaux qu'il transforme en acteurs parlants, du moins a-t-il eu plus de souci de nous montrer les hommes, qu'il a mieux analysés, au subterfuge de nos frères inférieurs.

Apprenez que Saint François de Sales les étudia mieux que le plaisant inventeur d'apologues, car le bon évêque examinait tout en ses voyages à travers le beau pays de Savoie. Il notait comment volent mouche, abeille et hanneton, comment chantent les oiseaux et roucoulent les colombes, comment en prenant âge le chien acquiert l'expérience et autres remarques fort curieuses s'égalant à celles de M. de Buffon.

La Fontaine de plus en prend à l'aise avec ses morales ou du moins les raisons qu'il en expose, jusqu'à nous faire sourire de son irréflexion.

Entre vingt exemples, relisez le « Laboureur et ses enfants ». N'êtes-vous pas surpris que ce prétendu dispensateur de sagesse ait attendu l'heure de mourir pour enseigner à ses enfants « que le travail est un trésor ? »

Quelle singulière façon de les élever jusque-là dans cette ignorance coupable ? — Vous répondre qu'il était riche et pouvait réserver, par prévoyance à retardement, ce conseil *in articulo mortis*. Non, la fable n'est point défendable.

Mais fut accablée et depuis injustement calomniée, notre cigale, qui reçoit, en finale d'un réquisitoire, ce coup de massue : *Et bien dansez maintenant* ! Je veux bien que cette invitation à la valse soit simplement image ou jeux de mots ; qui donc vit jamais les cigales exécutant une sarabande ? Elles se contentent d'orchestrer les rondes des rayons avec leurs cimbales.

Pour excuse à notre gardien du domaine sylvestre, on objectera qu'il n'y a pas de cigales dans les forêts du nord de la France, partant qu'il imagina, mais à sa façon et pour les besoins d'une douteuse cause celle qu'il met face à la fourmi.

S'étant inspiré de Phèdre, il eut dû tout autrement camper son portrait ou interpréter sa légende :

« On dit, écrit le fabuliste grec, que les cigales étaient des hommes avant que les Muses fussent nées. Lorsqu'elles naquirent et que le chant parut, il y eut des hommes si transportés de plaisir, qu'en chantant ils oublièrent de manger et de boire, et moururent sans s'en apercevoir. C'est d'eux que naquit la race des cigales et elles ont reçu ce don des Muses, de n'avoir plus besoin de nourriture sitôt qu'elles sont nées, mais de chanter dès ce moment, sans boire ni manger, jusqu'à ce qu'elles meurent. Ensuite, elles vont annoncer aux Muses quels hommes ici les honorent. »

Le bonhomme de Château-Thiery n'a pas approfondi la fiction de son illustre prédécesseur, lequel savait fort bien que les cigales ne se contentent pas de son et de lumière, sauf dans le royaume chimérique des Muses et des Dieux.

Elles vivent de la branche qui les porte et qu'elles enchantent en sucent la sève, tant et si bien qu'une autre légende prétend qu'elles la firent couler en abondance pour servir de manne aux Hébreux.

Que les femelles demeurent muettes, en entier à leur fécondation et à la garde de quelque cinq cents œufs, peu nous importe ; mais ces excellentes mères, même avant mariage, ne dansent point. Pas plus que leurs compagnons elles ne se contentent d'amour et de tambourinades, et personne dans la charmante tribu ne périt de jeune et bêtement à se refuser tout boire et tout manger.

A la fantaisie de La Fontaine, je préfère le poème d'Abel Bonnard :

O folles de chaleur, chanteuses en-
[flammées,
Grêle qui rebondit dans les vertes
[ramées,
O cigales, sobres bacchantes du ciel
[bleu...
. . . . . .
Cœur sonore et nombreux du jour,
[cri du soleil
. . . . . .
Cymbales de l'été qui sonnez dans
[les plantes...
O bavardes mélodieuses de midi...

Vint le savant entomologiste, le très grand poète de Sérignan, J. H. Fabre, et la cigale, notre sage cigale fut vengée des sottises des fables et des erreurs qui s'ensuivirent.

Il peut, après sa vibrante plaidoirie, terminer par :

Vaqui l'histori veritablo
Bèn luen dou conte de la fablo
Que n'en pensas, canén de sort !
O ramassaire de dalleno,
Det croucu, boumbudo bedeno
Que gouvernas lou mounde emé lou
[cofre-fort
Fases courre lou brut, canaio,
Que l'artisto jamai travaio
E dèu pati, lou bedigas.
Teisas-vous donc ; quand di lambrusco
La Cigalo a cava la rusco
Raubas soun bèure, e piei, morto,
[la rousigas

Et de nous conter l'histoire de la vie de nos infatigables choristes, de s'indigner contre les fabulistes antiques et modernes, faisant mendier des grains et autres provendes alors qu'elles n'en consomment pas.

Me fai susa, lou fabulisto
Quand dis que l'iver vas en quisto
De mousco, verme, gran, tu que
[manges jamai
De blad ! Que n'en faries, ma fisto ?
As ta font melicouso e demandes rèn
[mai

Et ces calomnies, drôle de choix, pour en arriver à une contre moralité prise à tort pour une morale. J. H. Fabre s'en indigne sans recourir à l'apologue ; il cingle droit comme droit monte vers le ciel et descend sur la terre le cliquetis cingalier :

Ansin charro la fablo antico
Per nous counseia la pratico
Di sarro-piastro, urons de nousa li
[courdoun
De si bourso — Que la coulico
Rousigue la tripaio en aqueli cou-
[doun

Cela mérite traduction : « Ainsi parle la fable antique — Pour nous heureux de nouer les cordons de conseiller la pratique des grippe-sous leurs bourses... Que la colique ronge les entrailles à ces sots ».

Bravo beu e requis. Felibre di Tavan, glori de Serignan de Prouvençò et de Françò ! as « esquicha l'arteu e pessuga lou nas » d'aqueli que se soun trufa de noste cigalo per tu benesido ! —

Et maintenant, allons écouter le concert dans les feuilles grésillant sous l'azur de l'ardent et pur soleil de nos Alpes.

Emile ROUX-PARASSAC.

Chronique Sportive

CYCLO-TOURISME

La section cycliste de la Pédale Sisteronnaise organise pour Lundi 22 Août une sortie de cyclo.

Le parcours choisi par les dirigeants de la section est fait pour plaire à tous. Le tour de la Méouje avec repas en cours de route et retour le soir par Saint-Vincent où il y aura un arrêt à la fête locale.

La caravane sera conduite par M. Bernard H., M. et Mme Entressangle nos sympathiques tendemistes, Mlles Fanny, Simone, etc...

Les fanions de la société seront remis au départ. Inscription gratuite au siège.

APRÈS LA CROISIÈRE

Retour de croisière, M. Daladier a fait des déclarations à la presse. Elles ont porté sur deux points qui intriguent particulièrement l'opinion. Les grèves de Marseille, la situation financière.

Les grèves de Marseille ne sont pas des grèves. M. Daladier l'a clairement démontré aux journalistes. Les dockers se sont refusés, depuis le 14 Juillet jusqu'à mi-Août, à faire des heures supplémentaires. Ce n'est pas du tout la même chose, et le conflit s'arrangera. Au reste, a ajouté le Président du Conseil, les marchandises périssables n'ont point souffert autant qu'on l'a dit.

M. Daladier a le lourd souci de nous gouverner en des temps difficiles. Il a également réfuté devant les journalistes un bruit qui courait les salles de rédaction sur l'état difficile de nos finances. Les vacances de M. Albert Lebrun ne seront point troublées au château de Vizille. Et sur ce point, le Président du Conseil a apporté quelques arguments de nature à rassurer le Français moyen.

On ne sait pourquoi, les paroles de M. Daladier n'ont point cet accent d'optimisme qu'on aurait aimé leur trouver. Il s'est efforcé d'être rassurant. Tant mieux. Cependant, le président du Conseil n'a rien à craindre ni des Chambres qui sont en vacances, et pour longtemps, ni des remous d'une opinion publique parfaitement disposée à lui faire confiance. On n'a point oublié, la chose n'est pas si vieille, les conditions qui ont précédé l'accession au pouvoir de l'équipe de M. Daladier, et les adversaires les plus déterminés du Front Populaire, se disent qu'après tout le Président du Conseil a constitué une équipe traditionnelle et qu'il fait de son mieux.

Nous avons parlé de Front Populaire et tout est là ! On ne demande pas à M. Daladier de mettre un terme par la violence aux propos délirants de M. Jouhaux. Les instituteurs du congrès de Nantes ont fait la besogne. On n'exige pas non plus du président du Conseil qu'il mobilise la troupe pour décharger les bateaux dans le port de Marseille. Cependant il y à mieux à faire qu'à déclarer aux journalistes qu'après tout le conflit des dockers est un conflit banal et qu'il n'y a qu'à le laisser se dérouler jusqu'à son issue. Nous ne sommes plus dans les périodes calmes où les problèmes ne revêtaient point l'aspect angoissant d'aujourd'hui. Nous sommes environnés de nations totalitaires qui ont porté au maximum leur effort de production. Toute grève est inconnue là-bas, et chaque fois qu'un conflit éclate chez nous, c'est autant de gagné pour la concurrence térangère et c'est une chance de plus de voir le trafic international se détourner de nos ports et de nos côtes.

C'est pourquoi nous aurions aimé qu'en débarquant du yacht de plaisance sur lequel il navigua en Méditerranée — ce qui était bien son droit — M. Daladier eut un accent plus énergique. Nous ne sommes pas victimes des actualités cinématographiques et nous ne souhaitons certes pas que notre Président du Conseil prenne à son tour cet air dominateur et quelque peu féroce qu'aiment à se donner les dictateurs étrangers, M. Daladier est d'un naturel assez distant. Mais c'est de bonne humeur que la France a besoin, avec aussi le sentiment que son gouvernement est animé de quelque ardeur à la besogne et de quelque volonté de réussite. Il y a encore quelques meneurs qui ne veulent pas, eux, laisser passer la belle saison sans fourbir des armes nouvelles pour les mois d'automne qui s'approchent.

Le Président du Conseil aura l'accord de tous s'il prend l'offensive pour parer à tout évènement.

Lettre ouverte

à Marius Escartefigue

Sisteron, le 16 Août 1938.

Mon Cher Marius,

Une semaine encore de passée, pas très belle en vérité, après quelques gouttes de pluie, nous avons, comme d'habitude, reçu la visite, hygiènique mais pas agréable de «l'escoubihé» en chef du Sud-Est, « aquéou qué derrabo la couo is aï », sans douleur, autrement dit le mistral, gai compère du soleil ; le rocher de la Beaume s'en est donné à cœur joie, il nous a joué sur ses grandes orgues quelques unes des meilleures pages de nos meilleurs compositeurs pendant trois jours les pêcheurs ont fait muse, les poissons effrayés, étaient remontés vers les sources de la Durance.

Les boulomanes seuls ont résisté. Ils n'ont pas perdu la boule pour si peu. Tu sais par expérience que rien ne les arrête, ils joueraient le... chose dans l'eau. Depuis l'an dernier avec l'autorisation municipale, on a enfin établi sur le pré de foire, des jeux de boules dignes de ce nom ; on attendait çà depuis 50 ans, mais tu sais, mon cher ami, que les choses les plus simples sont souvent les plus difficiles à obtenir. Avec l'ami Titin ce vieux Brisemotte, on a fait des parties homériques et si on en a perdu... une ou... deux, c'est par pudeur, pour montrer qu'on pouvait payer... au besoin !

Pendant ces trois jours de fête, nous avons eu un passage formidable d'automobiles de toutes provenances, toutes les provinces françaises et tous les pays d'Europe ont visité Sisteron. Nous nous plaisions, avec Titin, à déchiffrer le monogramme des voitures, mais nous avons abandonné le comptage, tant il y en avait. Les plus nombreux parmi les étrangers étaient les Anglais, les Suisses et les Parisiens. Il en est même venu de Monaco qui n'avaient pas l'air d'être sans monacos.

Tout ce mouvement extraordinaire n'a pas créé d'embarras le Dimanche et le Lundi férié, mais le Samedi, alors que circulaient encore les camions à l'embonpoint exagéré, quelques embouteillages dans la rue Droite, que l'on devrait débaptiser parce qu'elle ne l'est pas, vinrent exercer la patience des chauffeurs qui bien souvent n'en ont pas trop, et alimenter une fois de plus la conversation sur le problème de la circulation à Sisteron. On a envisagé, depuis des années que la circulation

© VILLE DE SISTERON

est intense, le problème sous toutes les faces, sans conclure, le détournement de la route nationale, intéressant les commerçants sisteronnais qui vivent, en partie, de cette circulation intensive qui anime la cité. On parle en dernier projet, d'un large boulevard qui passant par Bourg-Reynaud en corniche sur le Durance, viendrait aboutir au grand pont de la Baume où chaque voyageur reprendrait sa direction. Cela serait très joli au point de vue esthétique, une promenade sur le corniche. Mais il faudrait que le pouvoir central se rappelle qu'il a suffisamment ruiné notre jolie ville en la dépouillant injustement de toutes les administrations et que, si un détournement devient indispensable, il s'arrête au projet qui sera le moins ruineux pour le commerce sisteronnais. Si celui de Bourg Reynaud prévaut qu'on fasse un sens unique : montée par la rue Droite et descente par Bourg Reynaud ou inversement.

La position pour les élections sénatoriales se précise. Il parait que Charlie Chaplin, dont je t'avais parlé ne pourra pas être candidat pas plus que Ruy Blas. Il m'a été dit — ceci sous toutes réserves — que la commission du suffrage universel va faire voter, à la rentrée, un projet d'après lequel ne pourront être candidats, à l'avenir, que ceux qui pourront prouver qu'ils sont français depuis au moins trois générations. Si la chose est vrai, elle va priver notre parlement de pas mal de lumières et de quelques lampions. Mais je n'y crois pas trop, les français sont trop... bons, je crois que c'est une « galéjado ».

Adieu, Marius, nous en reparlerons. Reçois une bise de ma part et de la part d'Ugénie.

Louis SIGNORET.

BON VOYAGE !

«C'est mourrir un peu que partir !»
Ce que nous a dit le poête
Est pour l'instant un casse-tête
Mer ou montagne ? — que choisir ?

D'abord ne s'en va pas qui veut
Car avant de prendre sa course
Faut patiemment emplir sa bourse...
Patir c'est pâtir un peu !

C'est le départ. Mais sacrebleu !
Voilà que manque une valise,
Et madame vous agonise...
Partir c'est rugir un peu !

Comme si l'on avait le feu
Quelque part alors on s'empresse
Vers la gare, à toute vitesse...
Partir c'est courrir un peu !

On monte en wagon comme on peut
Et contre un colis de fromage
On est coincé, quel voisinage !...
Partir c'est sentir un peu !

Il faudra subir ce milieu
Ou tout suinte, sue et fermente.
Quelle perspective charmante !...
Partir c'est souffrir un peu !

Voilà l'hôtel ! sitot au pieu,
Alors qu'on a pu fuir les mouches,
La punaise est dans votre couche...
Partir c'est dormir très peu.

Puis à table, tout comme un pneu
La bidoche apparaitra dure.
Emportez donc une ceinture !...
Partir c'est se nourrir peu !

Par comble de déveine il pleut.
Mais aux copains, machiavélique,
Vous écrivez : « ciel magnifique ! »
Partir c'est mentir un peu.

On n'en veut pas faire l'aveu
Et l'on bluffe, on fait des épattes
Tout en se faisant des cheveux.
S'en aller loin de ses penates
C'est mourrir à petit feu.

André TERRAT.

MACHINES A ECRIRE
«OLYMPIA»
la machine la plus appréciée
MACHINES A CALCULER
"ORIGINAL-ODHNER"
la machine sur laquelle on peut compter
Pour tous
Renseignements et Démonstrations
(sans engagement)
s'adresser à la
Librairie PASCAL-LIEUTIER
25, Rue Droite, SISTERON, Tél. 1.48

Notre Sénateur André Honnorat, Ancien Ministre, vient de recevoir du Ministre de l'Agriculture, la lettre suivante :

Paris, le 10 Août 1938

Monsieur le Ministre
et Cher Collègue,

Monsieur le Ministre de l'Intérieur m'a transmis votre lettre relative à la situation des agriculteurs des Basses-Alpes victimes des gelées du printemps de 1938, aisni que de la sècheresse.

J'ai l'honneur de vous faire connatire que la sècheresse n'est pas comprise dans l'énumération limitative fixée par l'article 148 de la loi de finances du 30 Décembre 1928, précisant la nature des calamités agricoles qui peuvent donner lieu à l'attribution d'allocations.

En ce qui concerne les gelées de printemps, un décret-loi en date du 17 Juin 1938 a mis à ma disposition un crédit additionnel qui me permettra d'indemniser, dans le cadre de la loi du 31 Mars 1932, les cultivateurs de votre département dont les exploitations ont été atteintes récemment par le gel. J'ai pris des dispositions en vue d'accélérer l'évaluation des dommages, et le paiement des allocations pourra s'effectuer avant la fin de la présente année ou, au plus tard, dans les trois à quatre mois qui suivront la récolte.

Il m'est agréable de vous en aviser.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre et Cher Collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de l'Agriculture.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Fêtes des Plantiers et du quartier de la Gare. — Malgré un mistral très gênant, cette fête s'est déroulée avec éclat.

Le samedi soir nos dévoués Touristes des Alpes nous ont gratifié d'un superbe concert qui a été très appraudi.

Dimanche, danseurs et danseuses ont tourbillonné jusqu'à une heure avancée de la nuit sous le charme du Mélodia-Jazz.

Lundi à 10 heures du matin, le Comité ayant fait défaut, M. Jourdan Francis a organisé un concours de boules qui a eu son plein succès. Ayant versé 50 francs, le prix a été de 210 francs qui ont été joué à Pied-Tanque.

Le 1er Prix de 100 francs a été gagné par l'équipe Fritz, Ladoumègue, Jean-le-Kub.

Le 2e Prix de 70 francs par l'équipe Tutu-la-Jambe, Jo-la-Terreur, et le Beau Pierre.

Le 3e Prix de 40 francs par l'équipe J-Peinture, R-But-à-Gaz et C-Pelusky.

A la consolante les joueurs ont été plus nombreux. 18 équipes étaient en présence.

Le 1er Prix, 90 francs, revient à Chastel, Plume, Maurel.

Le 2e Prix, 60 francs, revient à Rome, Galcia, Courageux.

Le 3e Prix, 30 francs, revient à Vidal, Burle, Boucard.

Avis de la Mairie. — Les déclarations des stocks de vin des années précédentes doivent être souscrites, en mairie, avant le 1er Septembre prochain.

Passé ce délai de rigueur, aucune déclaration ne sera recevable.

Pharmacie de Garde. — Demain pharmacie Charpenel, rue de Provence.

Hyménée. — A l'occasion du mariage de Mlle Lucienne Brémond de Sisteron avec M. Argaud Georges de Lyon, il a été versé entre les mains de l'officier de l'état-civil la somme de 80 francs à répartir comme argent de poche aux vieillards de notre Hôptial-Hospice.

Nos remerciements et meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

A l'E. P. S.

Au début des vacances scolaires et devant une légitime émotion nous avons effleuré légèrement la question de la suppression des classes du B. S. de notre établissement scolaire féminin afin de laisser à nos représentants le temps nécessaire pour insister auprès du Ministre de l'Instruction Publique afin que dans son projet de réforme de l'enseignement il ne touche pas à notre grande école.

Nous savons cependant et nous devons le souligner, que notre Maire M. Paret, est intervenu auprès de l'Inspection Académique pour obtenir d'elle un appui, de même qu'il est intervenu à Paris pour obtenir du Ministre la promesse que rien ne serait modifié sur les classes du B. S. que le projet ministériel supprime à l'E. P. S.

D'après les renseignements que nous avons et malgré l'intervention de M. Paret, nous pensons que la chose est faite et que le B.S. ne fera peut-être plus partie du programme de notre école.

Une fois de plus Sisteron est offert en holocauste sur l'autel des décrets-lois.

Si nous devons accuser la fatalité de s'acharner impitoyablement sur notre cité c'est qu'en haut lieu on trouve que nous sommes de bonne composition puisque nous nous laissons tondre, sans protester, comme de vulgaires contribuables, en nous inclinant devant le fait accompli.

Forts de notre docilité les Pouvoirs Publics sapent chez nous à tour de bras. Ils nous ont supprimé cinq administrations dont les plus importantes sont à Forcalquier, fief électoral de M. Baron, ne l'oublions pas, l'usine électrique est allée au Poët alors qu'elle devait être à Sisteron ; on nous a supprimé une brigade de Gendarmerie et l'officier qui commandait celles de l'arrondissement ; la Recette des Finances a pris une autre direction ; aujourd'hui c'est à l'E. P. S. que s'en prend le Ministre de l'Instruction Publique.

Quant à l'usine, réservons-nous !

Alors quoi ! ! C'est toujours Sisteron qui sera la victime de toutes les fantaisies ministérielles.

Cet acharnement mis à mutiler notre ville est d'autant plus pénible que nous voyons à côté de nous Gap, Manosque, Digne, prospérer à vue d'œil. Bientôt, si on n'y prend garde, Sisteron ne sera plus qu'un gros bourg.

Cependant, Sisteron s'est modernisé au point de vue hygiène, on y jouit de tout le confort moderne, notre E. P. S. même a subi d'excellentes réparations qui font d'elle un établissement très recommandé aux familles et l'enseignement qu'on y donne conduit à toutes les carrières.

Devant tous ces avantages, le nombre des élèves est chaque année à 100 environ et bien souvent ce nombre est dépassé. Nous pouvions donc espérer mieux que cela, nous pouvions surtout espérer de nos représentants au Parlement un appui plus efficace ; leur silence nous laisse supposer qu'ils ont eux aussi partie liée avec le ministre, chose que nous ne voulons pas croire car parmi eux se trouvent de bons bas-alpins qui honorent leur pays.

Que l'on ne nous taxe pas de pessimiste, nous lançons tout simplement un cri d'alarme comme nous l'avons tant de fois lancé quand il s'agissait de l'intérêt de notre ville que nous voudrions toujours voir plus prospère et partant mieux défendue par ceux à qui nous avons accordé notre confiance.

Nous espérons donc que tout espoir n'est pas perdu et que notre école reprendra sa marche habituelle à la rentrée d'Octobre, si députés et sénateurs interviennent en sa faveur.

C'est ce que nous verrons.

Société du Sou des Ecoles Laïques. — Dons reçus pendant la semaine écoulée : M. Lagrand, forain, 50 francs pour le patronage. Au nom des tout petits, grand merci.

Société de Chasse S. H. H. D. — Les feuilles de renseignements concernant les terrains et les conditions de chasse seront déposées chez M. Boccaron, armurier, au Café des Alliés et au Café Laurent, où les sociétaires pourront les retirer sur présentation de leur carte.

Avis aux chasseurs. — Les chasseurs qui ont déposés leurs demandes de permis de chasse du 1er au 12 Août 1938 sont priés de vouloir bien venir les retirer au Secrétariat de la Mairie.

Cathédrale de Sisteron. — Quel merveilleux programme pour le concert spirituel qui sera donné demain à 16 heures à la Cathédrale de Sisteron.

Les meilleurs connaisseurs prétendent que ce sera un régal et l'on ne saurait assez féliciter les Dames de charité qui l'ont organisé. Les exécutants seront tous à la hauteur de leur tâche. Voix magnifiques, musiciens hors ligne. Tous sont avantageusement connus : Mme Civatte, cheville ouvrière du concert ; MM. L. et J. Civatte qui donnent toujours tant d'éclat à nos cérémonies religieuses ; Mme Dollet, M. Dollet, organistes, dont on pourra admirer le talent de compositeur.

De superbes morceaux seront chantés par Mme Tron, de Sisteron, Mlle Roman, de Manosque, M. Baraton de Saint-Auban, d'Inguimbert, Emile Richaud, de la Gaieté Lyrique de Paris et du Capitole de Toulouse.

Mlle H. Bontoux a su trouver pour le poème marial composé par Mme Honde, des Bons-Enfants, des accents musicaux dignes des grands artistes.

Le chœur paroissial, dont un professeur du Conservatoire, de passage à Sisteron, a dit qu'il était de première valeur, exécutera les refrains de la Cantate et les motets de la bénédiction.

M. le Chanoine Benit exhaltera l'œuvre des Dames de charité.

En un mot, ceux qui viendront, même de très loin, ne regretterons pas leur voyage. En coopérant à une bonne œuvre, ils auront passé une agréable soirée musicale et religieuse.

Fermeture des débits de boissons. — Le Préfet des Basses-Alpes Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'arrêté Préfectoral du 18 Octobre 1920, fixant pour les Communes du Département des Basses-Alpes, les heures de fermeture des établissements ouverts au public.

Vu la requête par laquelle M. le Maire de Sisteron demande que soit fixée à une heure du matin la fermeture des cafés et débits de boissons de cette Commune.

Vu l'avis favorable de M. le Sous-Préfet de Forcalquier

ARRETE :

Article 1er — Les cafés et débits de boissons de la Commune de Sisteron sont autorisés à titre tout à fait exceptionnel à rester ouverts jusqu'à une heure du matin pendant la période du 15 Juin au 30 Septembre.

Article 2. — Cette autorisation n'est accordée qu'à titre révocable. Elle sera supprimée pour les établissements où la gendarmerie signalerait que l'ordre a été troublé.

Article 3. — MM. le Secrétaire Général de la Préfecture, le Sous-Préfet de Forcalquier, le Maire de Sisteron, les services de gendarmerie et de police locale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Digne, le 11 Août 1938.

Le Préfet,
E. BABILLOT.

Hôpital-Hospice de Sisteron. — En souvenir des bons soins donnés à Monsieur Palméro (Jauffret) pendant sa maladie, son frère, négociant à Oraison, a versé à la Caisse de M. le receveur de cet établissement la somme de 250 francs.

La Commission Administrative adresse ses plus sincères remerciements à ce généreux bienfaiteur.

Amicale des Mutilés A.C. et V.G. — Nous rappelons que le grand congrès annuel de l'Union Bas-Alpine des associations de mutilés, anciens combattants et victimes de la guerre tiendra ses assises le Dimanche 4 Septembre à Valensole et indiquons aux camarades désireux de prendre part au banquet que le prix en est fixé à 35 francs. Le cout du voyage (Sisteron-Valensole aller et retour) sera pris en charge par la Caisse de l'Association.

Pour faciliter la tâche des organisateurs, nous invitons nos camarades à nous adresser dès aujourd'hui leur adhésion en ayant soin d'y joindre le montant du prix du banquet, soit 35 francs.

Aucune inscription ne pourra être admise passé la date du 26 courant, dernier délai.

Pour le départ, le rassemblement des congressistes aura lieu le Dimanche 4 Septembre à 7 heures très précises, sur la Place du Monument.

Il y a tout lieu d'espérer que, comme les années précédentes, les camarades tiendront à représenter dignement notre association à cette manifestation.

Concours de Pied-Tanque. — Demain, Dimanche 21 Août, concours de Pied-Tanque organisé par les Inquiets de Bourg-Reynaud.

Inscriptions chez Jo, Bar du Midi.

Les 1res parties commenceront à 1 h. 30 précise. Après les 1res parties consolante.

Les joueurs sont priés d'apporter leurs boules.

La galéjade et la gaieté sont de rigueur.

Comice Agricole. — La Commission du Comice Agricole réunie en séance à la Mairie le 13 Août courant a décidé de tenir le 10 Septembre prochain à Sisteron un important Comice Agricole doté de nombreux prix réservés aux producteurs éleveurs de l'Ancien Arrondissement. D'ores et déjà le Syndicat Départemental d'élevage ovin des Basses-Alpes organise pour ce jour-là à Sisteron un important concours ovin (bêliers et agnelles de pays) doté de 1.500 francs de prix.

Les éleveurs ont tout intérêt à participer à ces deux manifestations agricoles et sont priés de se reporter au programme détaillé qui sera prochainement affiché dans les diverses communes.

Nous reviendrons avec plus de détails sur cette manifestation qui intéresse au plus haut point tous les agriculteurs de notre région en ce qui concerne le programme de cette journée qui se présente sous les meilleurs auspices ainsi que sur les nombreux prix qui seront distribués.

Consultation de Nourrissons. - La consultation sera ouverte aujourd'hui, 21 Août, de 10 à 11 heures.

Propriété à Louer
au Gand. S'adresser à M. Doux.

A VENDRE OU A LOUER
Ferme
située à 1 k. 500 de Sisteron, avec matériel agricole et cheptel.

A LOUER
un Magasin
situé 23, Rue Droite, avec ou sans logement.
S'adresser à M. BEC, Rue Droite, 36, à Sisteron.

A VENDRE A L'AMIABLE
une Maison
en bon état, avec fonds de Café et hôtel et agencement, située à La MOTTE-DU-CAIRE.
Pour tous renseignements, s'adresser à Me PAUCHON, Notaire à CLARET.

Avis de Chasse

La chasse est interdite dans le domaine de Pied-d'Hongrie et Crebassas, propriété E. AILHAUD, Valernes.

Avis de Chasse

Sur le territoire de Salignac soumis à la Société de chasse, tout chasseur s'aventurant sans carte, s'expose à une forte contravention.

REMERCIEMENTS

Madame et Monsieur Fernand RICAVY, leurs parents et alliés, profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décés de leur fils

CLAUDE

prient toutes les personnes qui ont pris part à leur douleur de vouloir bien agréer leurs remerciements reconnaissants.

© VILLE DE SISTERON

Etude de Me Guillaume BUES, Notaire à SISTERON

Constitution de Société

Suivant acte reçu par Me Guillaume BUES, Notaire à SISTERON, le premier Août mil neuf cent trente huit, Monsieur Marcel Esther Antonin BLANC, Ingénieur Chimiste, demeurant à CHATEAU-ARNOUX, Monsieur Lucien Stanislas Auguste CORREARD, charron et propriétaire demeurant à MISON, et Monsieur Edmond Marcel Yves BLANC, étudiant, demeurant à CHATEAU-ARNOUX,

Ont formé entr'eux une Société à responsabilité limitée ayant pour objet, en France, aux colonies, à l'étranger, la création d'une entreprise industrielle et commerciale comportant : fabrication, achat de matières premières ou autres et vente de tous produits chimiques à usage ménager, industriel et agricole ; toutes industries ou commerces s'y rattachant directement ou indirectement ; l'acquisition et l'exploitation de tous autres établissements ; la participation directe ou indirecte dans toutes opérations susceptibles de favoriser le développement des affaires sociales, sous quelque forme que ce soit (création de sociétés nouvelles, apports, souscriptions ou rachats de titres ou droits sociaux) et, en général toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières, immobilières, et financières quelconques, se rattachant ou se rapportant à l'objet de la société directement ou indirectement :

La Société prend comme dénomination :

Société Alpine de Produits Agricoles et Chimiques

Sur les documents sociaux, lettres imprimés de publicité ou autres concernant la société, cette dénomination sera obligatoirement suivie des mots: « société à responsabilité limitée », et de l'indication du capital social.

Cette dénomination pourra être modifiée d'un commun accord entre les associés.

Le Siège Social est à MISON (Basses-Alpes). Il peut être transféré en tout autre endroit du département par simple décision du gérant notifiée par lettre aux associés.

Dans les mêmes conditions, le gérant peut aussi établir des succursales partout où il le jugera utile; il peut également décider de leur transfert en d'autres lieux, comme de leur suppression pure et simple.

La durée de la Société est fixée à cinquante années à compter du premier Août mil neuf cent trente huit sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux statuts.

Monsieur Marcel Esther Antonin BLANC apporte à la Société la somme de Quarante Mille Francs, ci. **40.000 f.**

Monsieur Lucien Stanislas Auguste CORREARD apporte à la Société la somme de Cinquante Mille Francs, ci. . **50.000 f**

Et Monsieur Edmond Marcel Yves BLANC apporte à la Société la somme de Dix Mille Francs, ci. . **10.000 f.**

Montant total des apports des associés : Cent Mille francs, ci. **100.000 f.**

En rémunération de ces apports, il est attribué :

A Monsieur Marcel Esther Antonin BLANC : Quatre vingt parts de cinq cents francs chacune ;

A Monsieur Lucien Stanislas Auguste CORREARD : Cent parts de cinq cents francs ;

Et à Monsieur Edmond Marcel Yves BLANC : Vingt parts de cinq cents francs.

Le capital social est fixé à CENT MILLE FRANCS, divisé en deux cents parts de cinq cents francs, qui se trouvent réparties comme il vient d'être indiqué entre les associés, en rémunération de leur apport respectif.

Le Capital peut être augmenté en une ou plusieurs fois par la création de parts nouvelles en représentation d'apports en nature ou contre espèces, par l'application des fonds disponibles des comptes de réserves ou par tout autre moyen, en vertu d'une délibération des associés.

Aucune souscription publique ne peut être ouverte à cet effet.

L'augmentation de capital ne peut être attribuée qu'aux associés ou à des personnes présentées par l'un des associés et agréées aux conditions fixées par les statuts, pour les cessions de parts.

Les associés peuvent, par décision extraordinaire, décider la réduction du capital par tous moyens, sans toutefois que cette décision puisse faire descendre le capital au dessous de Cinquante Mille Francs.

Les parts doivent être entièrement libérées.

Elles ne peuvent être représentées par des titres négociables, nominatifs, au porteur ou à ordre.

Les droits de chaque associé résulteront tant des statuts que des actes modificatifs ultérieurs et des cessions régulièrement consenties.

La cession des parts entre associés est libre. Au contraire, si le cessionnaire est étranger à la société, la cession n'est valable qu'autant qu'elle est adoptée par une délibération des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, prise à la majorité des associés.

Les cessions de parts doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé. Elles ne seront opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles auront été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sont indivisibles et la société ne reconnait qu'un propriétaire pour chaque part. Les co-propriétaires indivis d'une part ou les héritiers et ayants cause d'un actionnaire décédé, sont tenus de se faire exercer leurs droits de vote dans la société par une seule et même personne nommée d'accord entr'eux ou, à défaut, par le Président du Tribunal de Commerce du lieu du siège social, à la requête de la partie la plus diligente.

Les usufruitiers représentent valablement les parts à l'exclusion des nus-propriétaires.

Chaque part d'associé donne droit dans la propriété de l'actif social à une part proportionnelle au montant de la valeur des parts existantes.

Elle donne droit, en outre, à une part dans les bénéfices.

Aucun des propriétaires de parts sociales ne pourra s'intéresser, même indirectement, à une affaire susceptible de concurrencer la société dans son activité industrielle civile ou commerciale, à moins qu'il ne soit pourvu d'une autorisation spéciale et écrite, émanant de la majorité en nombre et en capital des associés.

Les associés ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant des parts qu'ils possèdent et au delà tout appel de fonds est interdit ; ils ne peuvent être soumis à aucune restitution d'intérêts ou dividendes régulièrement perçus.

La possession d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux résolutions prises par les associés.

Les héritiers ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires et aux décisions des associés.

La Société est administrée par Monsieur Marcel Esther Antonin BLANC, en qualité de gérant, pendant une durée de cinq ans.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société ; il engage la société par tous les actes portant la signature sociale. Il est cependant expressément convenu entre associés, bien que les dispositions qui suivent ne soient pas apposables aux tiers, que le gérant ne pourra, sans obtenir d'approbation des associés représentant la moitié du capital social, ni vendre les immeubles sociaux, ni les hypothéquer, ni donner de nantissement sur fonds de commerce ou d'industrie, ni se faire consentir en banque des ouvertures de crédit pour une somme dépassant dix mille francs, ni conférer en général un droit réel quelconque sur un des éléments de l'actif social.

Tous les actes concernant la société ainsi que les retraits de fonds ou valeurs, les mandats sur les banquiers, débiteurs et dépositaires et les souscriptions, endos, acceptations ou acquits d'effets de commerce, ainsi que toutes opérations avec la Banque de France ou les administrations d'Etat ou autres, sont signés par le gérant.

Il en est de même des actes de de service journalier, de la correspondance, des pièces comptables.

Le gérant, simple mandataire, ne contracte à raison de sa gestion, aucune obligation personnelle ni solidaire relativement aux engagements de la société,

Il n'encourt de responsabilité personnelle que dans le cas où il a commis une faute lourde dans l'exécution du mandat à lui confié, ou dans le cas où il aurait agi au delà des pouvoirs que la société lui a conférés.

L'année sociale commence le premier Janvier et finit le trente un Décembre. Par dérogation à cette règle, le premier exercice sera clos le trente un Décembre mil neuf cent trente neuf.

En cas de perte des trois quarts du capital social, le gérant est tenu de provoquer la délibération des associés à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de continuer la société ou de prononcer sa dissolution. Les conditions de quorum et de majorité pour la validité de la décision sont déterminées par les statuts. La décision des associés sera rendue publique dans les formes de la loi.

En cas de décés d'un des associés, la société continuera entre les autres associés et les veuve, héritiers ou représentants de l'associé décédé, titulaires des parts de leur auteur.

Pour l'exécution de l'acte constitutif, les associés ont fait élection de domicile au siège social de la société avec attribution de juridiction au Tribunal de Commerce de DIGNE.

Deux expéditions des statuts ont été déposées le seize Août mil neuf cent trente huit au greffe du Tribunal de Commerce de DIGNE.

Pour extrait et mention :

G. BUES, *Notaire.*

LES ARTICLES DE PECHE
sont en vente
à la Librairie LIEUTIER

LA MOTTE-DU-CAIRE

Demain Dimanche, en matinée et en soirée, au Boulodrome MASSE, GRAND BAL avec le concours d'un Jazz réputé. — Entrée Libre.

Les dixièmes de billets de la Loterie Nationale

9me TRANCHE 1938

sont en vente à la Librairie LIEUTIER, rue Droite, SISTERON.

ETAT-CIVIL

du 12 au 19 Août

DÉCÉS

Marie Beinet, épouse Récher, 65 ans, Faubourg la Baume.

NAISSANCES

André Paul Marie Roman, rue de l'Horloge. — Simone Thérèse Esclangon, rue Saunerie. — Jeanne Augusta Esclangon, rue Saunerie.

MARIAGES

Georges Emile Argaud, employé de bureau, domicilié à Lyon et Lucienne Denise Léonie Brémond, s.p. domiciliée à Sisteron.

Kléber Charles Borel, journalier, domicilié à Sisteron et Odette Ferrandini, sans profession, domiciliée à Sisteron.

PUBLICATION DE MARIAGES

Néant.

LES ALMANACH DE *LISETTE* et *PIERROT* 1939 sont en vente à la Librairie Lieutier.

Grand Concours des Produits "SYRAM"

pour les petits & pour les grands

250.000 francs de prix — **1.500 cadeaux**

Une Automobile C. I. NOVAQUATRE
Une Automobile C. I. JUVAQUATRE
Des Postes de T. S. F. de marque
Des Vélos «ASTRA» fabrication Terrot
Des Machines à Coudre de Marque
Des Cuisinières etc... etc... etc...

Participez Gratuitement au Grand Concours "SYRAM"

Réclamez votre feuille de concours chez votre épicier

L'Almanach Mathieu de la Drome
est en vente à la Librairie Lieutier.

CABINET DENTAIRE

A. SILVY

CHIRURGIEN-DENTISTE

13, Rue de Provence — SISTERON

Cabinet ouvert tous les jours

St-VINCENT-sur-JABRON

Fête Patronale

des 20, 21 et 22 Août 1938

Samedi 20, à 22 heures, Retraite aux Flambeaux.

Dimanche 21, à 16 heures, Ouverture du Bal avec le concours d'un Jazz réputé ;

à 18 heures, Courses, Jeux Divers, Reprise du Bal jusqu'à une heure avancée de la nuit ;

à 22 heures, superbe feu d'artifice.

Lundi 22, Grand Concours de Boules. Se faire inscrire à la Mairie avant 9 heures, une partie devant être faite avant midi ;

à 16 heures, Concours de belotte.

Le meilleur accueil est réservé aux visiteurs.

Le Comité décline toute responsabilité en cas d'accident.

Le Comité. Le Maire.

VARIETES-CINEMA

Cette semaine :

Pour la Reine

d'après Forzano (FLEURS DE LYS)
avec rien que des vedettes :
Marie BELL Henri ROLLAN
Simone BOURDAY
AMIOT ALCOVER
Le plus beau drame de l'amour
Jalousie de femme

BABY

avec Anny ONDRA
Pierre-Richard WILLM
Alice TISSOT, Jeanne FUSIER-GIR
André ROANNE
CARETTE SINOEL

Film de gaieté, de rire, de fantaisie d'un comique irrésistible.

Avis Utile

La gêne respiratoire, l'oppression, l'essoufflement, la toux opiniâtre qui persistent après une bronchite ou une pleurésie disparaissent rapidement en employant la Poudre Louis Legras ce remède incomparable qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Le soulagement est instantané, les complications sont évitées et la guérison définitive survient rapidement. Prix de la boîte 6 fr. 15 (impôt compris) dans toutes les pharmacies.

Cave immense, bons vins de France, à celui qui prendra le bon billet de la

TRANCHE DU VIN

LOTERIE NATIONALE

© VILLE DE SISTERON

C'est ce qu'on verrait s'il prenait fantaisie aux **2.000.000 gagnants** de se diriger tous ensemble vers le Pavillon de Flore, après le tirage **d'une seule tranche** de la

LOTERIE NATIONALE

Tentez donc votre chance!

Banque Nationale
pour le Commerce et l'Industrie

Soc. Anon. au Capital de 140.000.000 entièrement versés
SIÈGE SOCIAL : 16, Boulevard des Italiens, PARIS
R. C. Seine 251.988 B

Anciennement "Banque des Alpes"

Succursale à GAP
12, Rue Carnot
Tél. 0.15 et 197

Agence à SISTERON
Rue de Provence — Téléphone 28.

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE
PAIEMENT DE COUPONS FRANÇAIS ET ETRANGERS
SOUSCRIPTION SANS FRAIS AUX EMISSIONS
LOCATION DE COFFRES-FORTS
800 Succursales, Agences, Bureaux en FRANCE

Vous trouverez à l'

IMPRIMERIE-PAPETERIE-LIBRAIRIE

M. Pascal-Lieutier

25, Rue Droite — SISTERON - Tél. 1.48

ous les Imprimés
ous les Timbres en Caoutchouc
ous les Livres
outes les Fournitures Scolaires

Fonctionnaires, Agents des Services Publics, en activité ou en retraite, assurez vos véhicules à moteur à « La garantie Mutuelle des Fonctionnaires et Employés de l'Etat et des Services Publics », entreprise privée régie par le décret-loi du 8 Août 1935.

Renseignements: F. Jauffret-Veyan 17, Boulevard Dubouchage, Nice. L'été aux Mées et à Riez.

Contes et Légendes de nos Alpes

par Emile ROUX-PARASSAC
de Sisteron

Préface d'Abel BONNARD
de l'Académie Française

C'est un beau livre, avec des pages savoureuses, d'autres intructives sur Sisteron et sur notre région.

Un beau volume de 300 pages.

—«»— prix : 15 frs. franco 17 frs.
en vente à la Librairie Lieutier.

Service Régulier par Autocars

SISTERON - DIGNE - SISTERON

P. BUES, SISTERON — *Télép.* 0.20
Sisteron, station :

Café du Commerce, Télép. 61.

Bureau à Digne : *Café des Sports. Boulevard Gassendi, Tél.* 0.86.

Sisteron (départ)	6 h. 45	13 h. 00
Peipin (gare)	6 h. 53	13 h. 08
Volonne	7 h. 03	13 h. 18
Château-Arnoux	7 h. 08	13 h. 22
Malijai	7 h. 20	13 h. 35
Les Grillons-M.	7 h. 30	13 h. 45
Digne (arrivée)	7 h. 45	14 h. 00
Digne (départ)	9 h. 00	17 h. 00
Les Grillons-M.	9 h. 15	17 h. 15
Malijai	9 h. 25	17 h. 25
Château-Arnoux	9 h. 37	17 h. 37
Volonne	9 h. 42	17 h. 42
Peipin (gare)	9 h. 52	17 h. 52
Sisteron (arrivée)	10 h. 00	18 h. 0o

Le départ de Sisteron de 6 h. 45 assure la correspondance à Malijai, avec le car pour Avignon par Cavaillon.

FEMMES qui SOUFFREZ

de Maladies intérieures, Métrite, Fibrome, Hémorragies, Suites de Couches, Ovarites, Tumeurs, Pertes blanches,

Reprenez courage

car il existe un remède incomparable, qui a sauvé des milliers de malheureuses condamnées à un martyre perpétuel, un remède simple et facile, uniquement composé de plantes. C'est la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

Femmes qui souffrez, auriez-vous essayé tous les traitements sans résultat, que vous n'avez pas le droit de désespérer, et vous devez, sans plus tarder, faire une cure avec la

JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY

LA JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY C'EST LE SALUT DE LA FEMME

Femmes qui souffrez de Règles irrégulières, accompagnées de douleurs dans le ventre et les reins ; de Migraines, de Maux d'Estomac, de Constipation, Vertiges, Etourdissements, Varices, Hémorroïdes, etc. ;

Vous qui craignez la Congestion, les *Chaleurs, Vapeurs*, Etourdissements et tous les accidents du *Retour d'Age*, faites usage de la JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY, Elle vous sauvera sûrement.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

M.15

Bien exiger la véritable **JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY** qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature

Mag Dumontier

AUCUN AUTRE PRODUIT NE PEUT LA REMPLACER

VIEUX JOURNAUX A VENDRE
S'adresser à l'Imprimerie Lieutier, Sisteron.

Que vous tiriez de la Terre profits ou agréments, vous êtes défendu et conseillé par

L'AGRICULTURE NOUVELLE

Ses fameux articles de défense paysanne font autorité depuis cinquante ans

SES PETITS CONSEILS (Réponses à nos lecteurs) vous tirent d'embarras

SES PETITES ANNONCES font vendre ou trouver tout ce que l'on veut

Vous avez besoin de

L'AGRICULTURE NOUVELLE

un peu chaque jour

Voir, dans le numéro de cette semaine, la liste des primes intéressantes offertes aux abonnés pendant quelques jours seulement.

Abonnements : FRANCE ET COLONIES, 36 francs par an
16, rue d'Enghien, PARIS

En vente partout :
LE NUMERO : 60 CENTIMES

Envoi franco d'un spécimen contre 0.60 en timbres

SYPHILIS Guérison assurée par le **TREPARGYL** seule méthode interne et rectale supprimant toutes piqûres. La boîte : 39f.60. Le traitement complet : 118 fr. *Toutes Pharmacies*, ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

REGLES douloureuses, interrompues, retardées et toutes suppressions pathologiques des époques, rétablies certainement par le **LYROL**, seule méthode interne et vaginale. La boîte : 39f.60. Cure compl. 118 fr. *Toutes Phies*, ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

IMPUISSANCE guérie à tout âge et sans danger par **UGYL**. Traitement sérieux, le seul de ce genre prescrit par le Corps médical. Le flacon 39f.60. Le trait. complet 118 fr. *Toutes Phies*, ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

BLENNORRAGIE Écoulements, Filaments, Rétrécissements, Prostatite. — Guérison définitive par **UGÉOL**, seule méthode interne et prostatique supprimant toutes interventions douloureuses et dangereuses. La boîte : 39f.60. Le traitement complet : 118 fr. *Toutes Pharmacies*, ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

En vente à la Librairie LIEUTIER

Service Régulier
Sisteron - Digne - Nice

HORAIRE :

Sisteron	(*Départ*)	7 h 15	Nice	(*Départ*)	12 h
Digne		8 h	Antibes		12 h 30
Saint-André		9 h	Cannes		13 h
Castellane		9 h 30	Grasse		13 h 30
Saint-Vallier		11 h 15	Saint-Vallier		13 h 45
Grasse		11 h 30	Castellane		15 h 30
Cannes		12 h	Saint-André		16 h
Antibes		12 h 15	Digne		17 h 15
Nice	(*Arrivée*)	12 h 45	Sisteron	(*Arrivée*)	18 h

Correspondance pour : VEYNES, GAP, BRIANÇON

Départ de Sisteron :
Bureau de Taxis, J. GALVEZ, 12, Rue de Provence — Téléphone 2
Départ de Nice : Gare Municipale d'Autobus.

Si vous voulez des pâtes alimentaires garanties pûres semoules de blés dûrs vous donnant satisfaction au point de vue goût et profit à la cuisson essayez

Les PATES DONZION

En vente dans les bonnes épiceries de la ville.

Sisteron - Journal

est en vente

à MARSEILLE, chez M. LAFAY, kiosque 12, à la Canebière ;
à AIX, chez M. BERNARD, Journaux-Tabacs — Cours Mirabeau
et au Bureau du Journal, à
— — SISTERON — —

Pour vendre ou acheter

FONDS DE COMMERCE
IMMEUBLES - VILLAS
PROPRIÉTÉS - TERRAINS ETC

S'adresser en confiance à

l'AGENCE GENERALE des ALPES
R. GIRARD
53, Rue Carnot — GAP
Téléphone 1.10

COMMERÇANTS — INDUSTRIELS

pour remédier à la crise
faites de la publicité dans

SISTERON-JOURNAL

Société Générale

Pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France

Société Anonyme Fondée en 1864 — Capital : 625 Millions

BUREAU DE SISTERON

Jours de Marchés et Foires

Toutes opérations de Banque et de Bourse
— *Avances aux Eleveurs* —

R. C. SEINE 64.462

L'Imprimeur-Gérant : M. PASCAL-LIEUTIER, 25, Rue Droite, SISTERON.

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre, La Maire :

© VILLE DE SISTERON